Enquête publique : modification n°2 du PLUi

Après la concertation sur les objectifs, une enquête publique se tiendra **du 17 décembre 2024 au 22 janvier 2025** inclus afin que les habitants de la métropole puissent prendre connaissance des évolutions réglementaires et donner leur avis.

A l'échelle de la commune, la modification du PLUi vise à permettre la mise en œuvre du projet urbain de la commune. Ainsi, les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) pour le centre-bourg ont été revues et certaines règles (ex : hauteur ou implantation des bâtiments) vont évoluer dans plusieurs secteurs de la commune.

Toutes ces modifications seront consultables en version papier à l'Hôtel de Rennes Métropole, à la mairie de Corps-Nuds et en version numérique sur :
www.registre-dematerialise.fr/5781

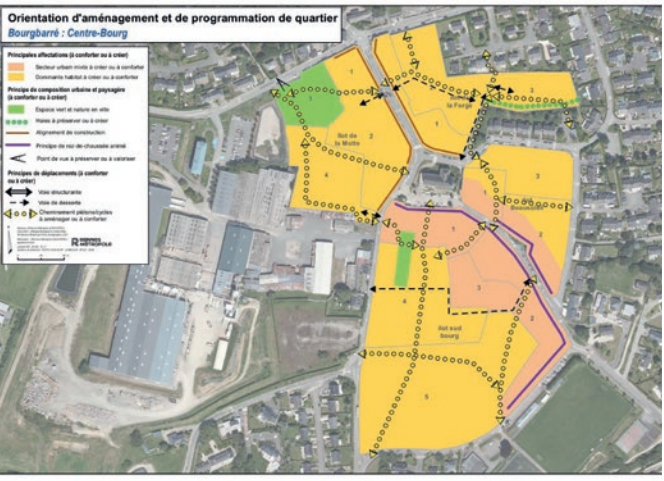

→ Le projet urbain de la commune

La commune travaille actuellement sur son projet urbain à l'horizon 2035-2040. Les grandes orientations en ont été définies, avec la participation des habitants, dans le cadre de l'étude urbaine en cours depuis le printemps 2023 : balade urbaine, atelier, rencontre, réunion publique...

Alors qu'elle s'est beaucoup agrandie ces dernières années, avec l'aménagement de la ZAC de la Grée, l'enjeu prioritaire pour la commune aujourd'hui est de recentrer son développement sur son centre-bourg, afin de conforter le rôle central de celui-ci et de limiter sa consommation d'espaces naturels et agricoles. Ce projet de renouvellement urbain vise à construire de nouveaux logements en cœur de bourg, à consolider l'offre de commerces et de services entre la place de l'Église et la rue Frédéric Lanne et à favoriser les déplacements doux, tout en mettant en valeur le patrimoine et le cadre paysager de la commune.